



La santé des fumeurs ou les profits de la compagnie ?

C'est le 31 mai, Journée mondiale sans tabac, que la cigarette Imperial Tobacco a choisi pour faire connaître en grande pompe à Toronto « de quelle façon elle compte transformer le tabac au Canada ». L'entreprise annonce qu'elle lancera « une gamme de produits alternatifs potentiellement moins nocifs que la cigarette » et que l'adoption de ces produits par les fumeurs « pourrait contribuer à la réalisation de l'objectif du gouvernement canadien visant à porter le taux de tabagisme sous le seuil de 5 pour cent d'ici 2035 ».

Cette stratégie de relations publiques d'Imperial Tobacco est choquante et déplorable. La mise en marché de nouveaux produits « potentiellement moins nocifs que la cigarette » ne vise rien d'autre pour cette entreprise que d'acquérir de nouveaux clients tout en maintenant sa clientèle principale des fumeurs de cigarettes, tel que cela est décrit dans ses documents internes obtenus récemment. Parce qu'elle est responsable d'une grande part des 37 000 décès annuels attribuables à la consommation de ses produits au Canada, Imperial Tobacco n'a aucune crédibilité pour défendre la santé de la population. Si l'entreprise était sérieuse à ce sujet, elle cesserait de vendre des cigarettes dès maintenant.

Le tabac ne rime pas avec santé, mais avec profits pour Imperial Tobacco et son modèle d'affaires vise à rendre ses clients accrochés de ses produits. Comme l'a déjà si bien affirmé Bob Bexon, un ex-dirigeant de cette entreprise, dans un mémo confidentiel : « Si notre produit ne créait pas de dépendance, nous ne pourrions plus vendre de cigarettes la semaine prochaine en dépit de ses attributs psychologiques positifs » (traduction libre).

De plus, il y a trois ans presque jour pour jour, Imperial Tobacco est la cigarette qui a été condamnée à verser la plus grande part des 15 milliards \$ de dommages à 100 000 victimes québécoises du tabac, en vertu du jugement rendu le 27 mai 2015 dans l'action collective intentée par notre organisme. Cette décision souligne que les compagnies de tabac condamnées ont menti à la population québécoise sur la dangerosité de leurs produits, pendant plus de 50 ans, et que « la conduite fautive d'ITL (Imperial Tobacco) surpasse largement celle des autres compagnies au regard de facteurs semblables à ceux-ci. ITL a été leader de l'industrie sur de nombreux fronts, dont celui de cacher la vérité au public et, ainsi, de l'induire en erreur », tel que souligné par le juge Riordan.

Dans ce contexte, il est troublant que cette entreprise, qui a été blâmée par la Cour supérieure du Québec d'avoir caché la vérité au public et de l'avoir induit en erreur, profite effrontément de la Journée mondiale sans tabac en détournant l'esprit de cet événement de « lutte contre l'épidémie du tabagisme » décrété par l'Organisation mondiale de la Santé.

Dans l'attente de la décision de la Cour d'appel du Québec sur la contestation de la condamnation des trois compagnies de tabac canadiennes, rendue le 27 mai 2015, il aurait été préférable qu'Imperial Tobacco évite de chercher à se refaire une crédibilité, car celle-ci est beaucoup trop entachée par ses agissements des dernières décennies.

Marc Drolet, directeur général
Conseil québécois sur le tabac et la santé